

Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »

" Stop à l'artificialisation
des sols ! "

Le Conseil communautaire du 9 novembre 2023 examinait une délibération venant de la Région et portant sur l'application de la loi Climat et résilience, dite aussi « loi Z.A.N. » (Zéro artificialisation nette.) Cette loi vise à réduire la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels de façon progressive : - 50% en 10 ans, pour atteindre zéro artificialisation nette en 2050.

Face à cet objectif qui va changer bien des habitudes - et donc susciter de fortes résistances - des élu.es de droite et d'extrême-droite freinent des quatre fers en espérant capitaliser sur le mécontentement. Ainsi Mme Morançais, présidente de la Région, a déjà indiqué vouloir réduire l'effort de -50 % à -34 %. Par ailleurs une « conférence régionale » est chargée de mettre en place la loi ZAN.

Voici la déclaration de nos élu.es le 9.11.2023 :

« Nous soutenons la loi Climat et résilience et ses objectifs.

En dix ans, la France a perdu l'équivalent d'un département de terres agricoles. Dans les Pays-de-la-Loire, 20 000 hectares de terres ont été bétonnés entre 2010 et 2020, soit deux fois et demi la surface de la ville de Nantes. Au Pays des Herbiers, nous avons consommé en moyenne 37,5 hectares par an pour l'habitat, les zones d'activités et les infrastructures. A ce rythme, en 30 ans, c'est l'équivalent de la surface totale de la commune de St Mars qui aurait été artificialisée, soit 928 hectares !

La loi Climat et résilience, avec l'objectif Zéro artificialisation nette, vient heureusement mettre un terme à cette fuite en avant. Désormais, nous limiterons notre consommation de terres à 18,8 hectares par an.

Quelle est la position de la com-com des Herbiers sur la loi ZAN ?

Mais pour réussir cette « chasse au gaspi », M. le Président, cela nécessite une forte implication des élus au niveau local comme au niveau régional. En tant qu'élu local et futur membre de cette conférence, allez-vous appliquer la loi ou rejoindre ceux qui réclament du gouvernement qu'il réduise l'effort (-34 % au lieu de -50 %) ?

Qu'attendre de la Conférence régionale sur cette loi ?

La Présidente du Conseil régional a affirmé devant 400 maires que le défi de la loi ZAN pouvait être transformé en opportunité. Nous attendons donc que la Conférence débouche sur des engagements forts : création d'un établissement public foncier régional et d'un outil foncier dédié à la densification des zones d'activités ; arbitrage entre les usages ; conditionnalité des aides régionales à la sobriété foncière ... La Région doit accompagner les collectivités dans leur lutte pour préserver les sols. »

Il est vrai que nous avons des raisons de penser que certains élus locaux et régionaux ne souhaitent pas appliquer cette loi. M. Hogard a éludé la question en affirmant « qu'il respectait la loi Z.A.N puisque le PLUiH du Pays des Herbiers prévoit de limiter de 50% la consommation de terres. » Ce que nous contestons, avec la Confédération paysanne, jusque devant le Tribunal administratif.

AG de Forum Citoyen : 23 janvier 2024, 20h, salle du Pontreau, Ardelay.

J. Mariel-Godard, J. Liard, A. Paquereau, E. Blanchard, P. Cravic
www.forum-citoyen.fr
info@forum-citoyen.fr

Majorité municipale : « DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS »

Orientation
budgétaires :
le choix de l'avenir !

Le 11 décembre dernier, le conseil municipal s'est réuni pour évoquer les orientations budgétaires 2024. C'est l'occasion pour nous de discuter de nos choix pour l'année à venir, de les confronter et de fixer les grands axes du budget.

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte national incertain pour les collectivités locales. L'instabilité géopolitique peut sembler lointaine. Elle a pourtant des conséquences directes ou indirectes qui sont encore inconnues. Qui est capable de prédire le coût de l'énergie ces prochaines années ? De même, nous n'avons pas encore fini de payer la crise sanitaire. Le « quoiqu'il en coûte » gouvernemental a... un coût. Tôt ou tard - et sans doute assez rapidement, si ce n'est pas déjà le cas - nous seront tous contraints de participer à cet effort. Enfin, la crise économique nationale n'épargne désormais plus le bocage vendéen. « L'exception vendéenne » et herbretaise existe toujours mais, elle est sans doute moins forte qu'auparavant.

L'Etat fait perdre du « pouvoir d'agir » aux communes

A cela il faut ajouter une dépendance toujours plus grande des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat. L'autonomie fiscale et financière des communes est une liberté locale en voie de disparition, ensevelie sous les réformes des gouvernements successifs de ces 15 dernières années. Aujourd'hui, la Ville des Herbiers ne peut agir elle-même que 41% de ses recettes fiscales ! Les mesures compensatoires annoncées par l'Etat, tant qu'elles existent, n'y changent rien. Pour les communes, c'est une perte du « pouvoir d'agir » ! Ces différentes réformes sont regrettables. Elles transforment une solidarité communale - les impôts des Herbretais sont utiles aux Herbretais - en une fiscalité confiscatoire et lointaine ; elle éloigne toujours plus les décisions de la réalité de nos concitoyens.

Aussi, afin de ne pas pénaliser davantage le pouvoir d'achat des Herbretais, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il s'agit d'un choix politique fort et assumé.

Ne pas augmenter les impôts et investir massivement

Dans ce contexte, nous voulons investir massivement, afin d'assurer aux Herbretais le cadre de vie qu'ils méritent, de maintenir aux Herbiers une qualité de vie reconnue, de faire rayonner sur tous les plans la capitale du Bocage vendéen, et, enfin, de préparer l'avenir en permettant à la ville des Herbiers de poursuivre son développement ;

Pour l'année 2024, les investissements s'inscrivent donc dans la continuité des années précédentes. Les projets annoncés et travaillés ces derniers mois vont donc sortir de terre en 2024. Parmi les projets qui vont sortir de terre, nous pensons évidemment à la réhabilitation et l'agrandissement des écoles primaires de l'avenir ; **symbole de notre confiance dans l'avenir** ; à la création du pôle associatif, pour répondre aux besoins des milliers de bénévoles herbretais ; **symbole de notre confiance dans les forces vives de notre ville** ; et enfin à la création d'un nouveau terrain de rugby, dans la continuité de nos investissements en faveur des sportifs herbretais ; **symbole de notre volonté de rayonnement**.

Cet investissement n'est évidemment possible que grâce à un travail constant de maintien des frais de fonctionnement. Cela nous permet aujourd'hui de présenter un budget 2024 ambitieux en faveur de notre commune et de ses habitants.

Vous pouvez compter sur nous.

**La majorité municipale
avec Christophe Hogard**